ART. PREMIER N° 365

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 365

présenté par

M. Gouffier-Cha, Mme Rixain, Mme Lazaar, Mme Muschotti, Mme Gayte, M. Le Bohec, Mme Trastour-Isnart, Mme Lebon, Mme Rauch et Mme Battistel

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Après la première phrase de l'alinéa 57, insérer la phase suivante :

« Ces diverses crises touchent plus particulièrement les femmes, comme l'illustre aujourd'hui celle liée à la covid-19. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu des travaux de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Il vise à mentionner dans le cadre général orientant la politique française de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales l'impact sur la situation des femmes de la crise liée au Covid-19.